



CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION

Saison 2025 / 2026

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné :

Nom :

Prénom :

Né(é) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique en compétition du :

- Grappling
- Jiu-Jitsu Brésilien
- Luta-Livre Brésilienne
- M.M.A.

Date

Cachet du médecin

Signature

RAPPEL :

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du Règlement médical fédéral pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence ainsi qu'à l'occasion de chaque renouvellement annuel.

La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.